CIRCULAIRE AU CLERGÉ

NEW-YORK LE 23 JANVIER 1869.

MONSIEUR,

Je vous écris la présente encore sous les émotions d'une séparation d'autant plus sensible pour moi qu'elle a été plus cordiale de votre part et qu'elle a fait éclater chez les fidèles un attachement auquel j'étais loin de m'attendre. Aussi, suis-je parti de Montréal bien résolu de me dévouer plus que jamais au bien du diocèse, afin de réparer de mon mieux tout le passé.

Le trajet de Montréal à New-York a été aussi agréable qu'il pouvait l'être, dans de telles circonstances, surtout en réveillant chez les Canadiens, qui se sont rencontrés sur la route, les souvenirs de la patrie et les regrets de l'avoir quittée. Le 21, à midi-et-demi, nous entrions dans la gare; et par conséquent cette longue route a été l'affaire de 21 heures de marche.

J'ai profité du temps que j'ai pu passer ici pour achever la Lettre Pastorale que vous recevrez dans quelque temps, et régler ce qui suit, n'ayant pu le faire avant de partir.

Cette Lettre, que vous lirez et commenterez dans le temps, et en la manière que vous jugerez plus convenable, vous servira, ainsi que le Mandement sur le futur Concile, pour insister sur tous les points de réforme à faire, dans nos villes comme dans nos campagnes. Vous ne manquerez pas d'exploiter à-propos ces deux mines précieuses, à votre avantage particulier et à celui des âmes confiées à vos soins. Pour ma part, je vous avouerai, en toute simplicité, que cette pensée me préoccupe singulièrement; et il me semble que je suis disposé à tout faire pour que le diocèse participe aussi abondamment que possible aux grâces attachées à cette grande Assemblée, et pour que les protestants entrent en foule dans le sein de l'Eglise.

La Lettre Pastorale concernant nos frères séparés vous sera adressée en français et en anglais, afin que vous puissiez la faire circuler, avec prudence, parmi vos paroissiens et autres catholiques, avec de sages directions, pour qu'ils la communiquent aux protestants. Nous avons à prendre tous les moyens en notre pouvoir pour leur faire entendre la voix du

Souverain Pontife et les ébranler dans leurs funestes croyances. Espérons que nos peines seront suivies d'abondantes bénédictions.

Pour que les exercices spirituels qui se font, en si grand nombre dans la ville épiscopale, ne se nuisent pas, il ne s'en fera point avant que M. l'Administrateur en ait fixé le temps et déterminé la manière. Chaque Curé s'y prendra d'avance, afin de pouvoir calculer toutes choses pour le mieux, en s'entendant avec lui.

Je profite de la présente pour vous envoyer la liste des Confesseurs extraordinaires, pendant les Quatre-Temps, n'ayant pu le faire plus tôt. Elle est comme suit :

M. Gagnon, à Ste. Elizabeth ; M. Dupuis, à Berthier; M. Désautels, à St. Gabriel de Brandon ; M. Lajoie, à St. Paul ; M. le Curé de St. Thomas à Joliette ; M. le Curé de St. Jacques le Majeur, à Rawdon ; M. Barrette, à St. Ambroise ; M. M. Brassard, à St. Lin ; M. G. Laporte, à St. Roch ; M. le Directeur du Collége, à L'Assomption ; M. Normandin, à St. Henri ; M. Watier, à Terrebonne ; M. Brissette à St. Jérôme ; M. Labelle, à Ste. Scholastique ; M. le Supérieur du Petit Séminaire, à Ste. Thérèse ; M. Guyon, à St. Benoit ; M. Tassé, à St. Eustache ; M. Bélanger, à Vaudreuil ; M. T. Brassard, à Rigaud ; M. le Curé des Cèdres, à St. Ignace ; M. Dufour, aux Cèdres ; M. le Curé de St. Zotique, à St. Polycarpe ; M. le Curé de St. Timothée, à Ste. Cécile ; M. le Curé de Ste. Cécile, à St. Thimothée ; M. le Curé de St. Louis, à St. Clément, pour les deux Communautés ; M. Charland, à St. Louis ; le Rév. P. Burtin, à Chateauguay, pour les deux Communautés ; M. Woods, à Huntingdon ; M. Lesage, à St. Cyprien ; M. Morrison, à St. Jean, pour les deux Communautés ; M. F. Aubry, à Laprairie, pour les deux Communautés ; M. Beaudry, à St. Michel ; M. Langlois, à Chambly ; M. G. Thibault, à Longueuil ; M. Bourbonnais, à Boucherville ; M. Séguin, à Varennes, pour les deux Communautés ; M. Chevigny, à Verchères ; M. Toupin, à la Pointe-aux-Trembles ; Mgr. Vinet, à la Longue-Pointe ; M. Bourgeault, à Ste. Geneviève ; M. Chevrefils, à la Pointe-Claire ; le R. P. Maître des Novices, à Lachine ; M. le Curé de Ste. Rose, à St. Martin ; M. le Curé de St. Martin, à St. Vincent-de-Paul.

Les autres Confesseurs, pour les Couvents qui ne sont point ici nommés, seront désignés à chaque Quatre-Temps par M. l'Administrateur, parce que l'on ne peut prévoir d'avance quels sont ceux qui pourront être disponibles

Chaque Curé ou Confesseur ordinaire de Communauté est instamment prié de voir à ce que les Sœurs ainsi que les internes, élèves ou pauvres, se confessent au Prêtre chargé des confessions pendant les Quatre-Temps, ou du moins se présentent à lui. Pour cela, il faut régler toutes choses pour que les confessions ne se fassent pas à d'autres qu'à lui, dans la semaine où il devra venir remplir ce ministère, que l'Eglise juge si nécessaire qu'elle en a fait une loi, qui doit être religieusement observée, comme toute autre loi ecclésiastique. L'expérience a d'ailleurs fait connaître combien il était nécessaire de tenir à ce point de discipline.

L'on s'adressera à M. l'Aministrateur pour les Prédicateurs et Confesseurs des Retraites à donner dans les paroisses des villes et de la campagne, les Séminaires, les Colléges et les Communautés Religieuses ; et on n'en appellera pas de l'étranger sans sa permission.

Que Marie et Joseph, qui s'unissent aujourd'hui par le plus saint des mariages, nous bénissent, nous protégent et nous fassent arriver à l'alliance éternelle de Dieu avec ses élus.

† IG. EV. DE MONTREAL.

P. S.—J'ai oublié, dans le temps, de vous dire que vous pourriez avoir à très-bon marché, pour vos Bibliothèques de Paroisse, le *Nouveau Testament*, publié à Québec en 1865, avec des notes explicatives rédigées par Mgr. Baillargeon. Ce volume relié, qui coûte $1.50, sera donné pour 75 centins, si, dans le diocèse, on en prend mille exemplaires. Veuillez dire au plus tôt à l'Evêché combien d'exemplaires vous prendriez, afin que nous voyions si nous pouvons profiter de cet avantage.

† I. E. DE M.